

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

**Délibération n° :**

DL 58/2021

**Objet :**

Autorisation du  
Président à signer le  
marché public global de  
performances relatif à la  
conception, réalisation,  
exploitation et  
maintenance d'une  
déchèterie-ressourcerie  
pour le SIOM de la  
Vallée de Chevreuse

L'an deux mil vingt et un,

Le jeudi 16 décembre 2021,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BERCHON (titulaire CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

**Avaients donné pouvoir :**

M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à Monsieur VIGIER (titulaire - CPS).

**Absents excusés :**

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BEAN (titulaire - CPS) - M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. DIDIN (titulaire - CPS) - M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS)

**DATE DE  
CONVOCAATION**

Le 10/12/2021

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 22  
VOTANTS : 23

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Brice CAHAREL est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

**Délibération n°DL58/2021**

**Autorisation du Président à signer le marché public global de performances relatif à la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une déchèterie-ressourcerie pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse**

***Le comité syndical,***

**Vu** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2171-3, R2171-2 et R2171-3,

**Vu** la délibération DL59/2019 du 12 décembre 2019, autorisant le lancement du marché global de performance pour la conception-construction- exploitation- maintenance d'une déchetterie ressourcerie,

**Vu** la délibération DL56/2018 en date du 20 décembre 2018, approuvant la composition du jury,

**Vu** la délibération DL67/2020 en date du 21 septembre 2020 définissant les règles de fonctionnement du jury,

**Vu** le Procès-verbal du jury en date du 09 octobre 2020 formulant un avis favorable sur les 4 candidatures à retenir,

**Vu** les lettres d'invitations à soumissionner envoyées aux quatre candidats suivants : NICOLLIN, SUEZ, PAPREC et GENERIS,

**Vu** les offres des 4 candidats remises pour le mercredi 03 mars 2021 à 12h00,

**Vu** le Procès-verbal du jury en date 13 avril 2021 formulant un avis favorable pour l'ouverture de la phase de négociations avec les 4 candidats ayant présentés une offre,

**Vu** les négociations menées le lundi 07 juin 2021 et le jeudi 29 juillet 2021 avec les 4 candidats retenus,

**Vu** les offres finales remises pour le 03 septembre 2021 à 12h00,

**Vu** le Procès-verbal du jury en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 donnant un avis favorable concernant l'analyse des offres finales et le classement proposé,

**Vu** la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 1<sup>er</sup> décembre 2021, compte tenu de l'analyse technique et financière, décidant de retenir le classement proposé à la suite de l'analyse des offres et d'attribuer le marché public global de performances relatif à la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une déchèterie-ressourcerie pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse, à la société *GENERIS*.

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** que le SIOM dispose actuellement d'une déchèterie Avenue des Deux Lacs à Villejust qui, au même titre que la majorité des déchèteries de France, a vu sa fréquentation augmenter jusqu'à arriver à une situation de saturation nécessitant la prise de mesures.

**Considérant** que la déchèterie de Villejust est réservée exclusivement aux particuliers et était accessible, jusqu'à la fin 2019, uniquement aux habitants de 17 des 21 communes du territoire du SIOM et que depuis le 22 juin 2020, les communes de Montlhéry, de Linas, de La-Ville-du-Bois et de Ballainvilliers peuvent venir à la déchèterie de Villejust. La population desservie est ainsi de 207 764 habitants.

**Considérant** que sa fréquentation est passée de 30 000 en 2011 à 70 181 visiteurs en 2019. Cette augmentation de la fréquentation est due, entre autres, à :

- L'évolution de la population sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse,
- La communication et la plage journalière et horaire d'accès (6j de 9h à 17h45 et le dimanche de 9h à 12h45)
- L'augmentation des tonnages de déchets déposés en déchetterie [encombrants] (préalablement collectés en porte-à-porte),
- Au respect des recommandations de la R437 de la CNAMTS limitant la collecte des déchets en porte à porte (voie sans issue, voirie non adaptée)

Par conséquent, le SIOM souhaite donc construire une seconde déchèterie ressource

**Considérant** la volonté du SIOM de construire une seconde déchetterie-ressource sur son territoire en y intégrant une dimension innovante.

**Considérant** que *cette dimension innovante doit permettre de résoudre de manière intelligente et proportionnée les problèmes actuellement rencontrés en exploitation et anticiper les problèmes futurs.*

**Considérant** que le marché global de performance est une forme de marché qui permet d'associer l'exploitation ou la maintenance à la conception-réalisation des prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance (comme par exemple niveau d'activité, qualité de service, efficacité énergétique, incidence écologique...)

**Considérant** qu'au vu des études réalisées, le SIOM a retenu, par délibération DL59/2019, la solution du marché global de performance avec une mise en concurrence sous forme d'une procédure concurrentielle avec négociation, conformément aux articles R2124-3 et R2161-12 à R2161-20 du Code de la commande publique, au motif que le marché comporte des prestations de conception.

**Considérant** que le SIOM de la Vallée de Chevreuse a fait publier le 7 juillet 2020 un avis d'appel public à la concurrence relatif au marché public global de performances relatif à la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une déchèterie-ressource pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Considérant** qu'au vu du procès-verbal motivé du jury réuni le 09 octobre 2020, le SIOM de la Vallée de Chevreuse a arrêté la liste des candidats admis à présenter une offre comme suit :

- PAPREC
- SUEZ IDF
- GENERIS
- NICOLLIN

**Considérant** que les 4 candidats retenus ont reçu une lettre d'invitation à soumissionner, en date du 02 novembre 2020, et que la date de remise des offres initiales était fixée au mercredi 03 mars 2021,

**Considérant** qu'à l'issue des premières offres remises, le SIOM a organisé avec les soumissionnaires deux tours de négociations qui se sont déroulés le 07 juin 2021 et le 29 juillet 2021,

**Considérant** que les candidats ont été informés, le 06 août 2021, de la clôture de la phase de négociation et ont été invités à remettre une offre finale à la date du 03 septembre 2021,

**Considérant** qu'en application de l'article R2152-7 du Code de la Commande publique, le SIOM retient l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et sous-critères ci-dessous :

<b>Valeur technique</b>		<b>45%</b>
<i>Conception construction</i>	<i>Qualité générale de l'installation et cohérence des ch techniques</i>	8%
	<i>Qualité architecturale, intégration environnementale paysagère</i>	7%
	<i>Pertinence et dimensionnement des équipements, évolutivité flexibilité</i>	5%
	<i>Dispositions prises pour l'exécution de l'opération et délais</i>	2%
<i>Exploitation</i>	<i>Organisation générale</i>	5%
	<i>Organisation des moyens humains et matériels pour réaliser prestations décrites au CCTP</i>	5%
	<i>Communication, information, outils de gestion</i>	6%
	<i>Impact environnemental et énergétique</i>	7%
<b>Coût global</b>		<b>35%</b>
	<i>Coût études et travaux</i>	15%
	<i>Coût exploitation</i>	17%
	<i>Coût maintenance</i>	3%
<b>Niveau d'engagement de performances</b>		<b>20%</b>
	<i>Taux de valorisation matière et organique</i>	5%
	<i>Taux de valorisation énergétique</i>	1%
	<i>Qualité de tri</i>	1%
	<i>Temps d'attente</i>	2%
	<i>Propreté</i>	2%
	<i>Masse moyenne de déchets par rotation</i>	4%
	<i>Qualité de service</i>	2%
	<i>Continuité de service</i>	1%
	<i>Réactivité face Intrusion en dehors des heures d'ouverture</i>	1%
	<i>Consommation d'eau et d'énergie</i>	1%

**Considérant** qu'après examen des offres finales, le jury qui s'est réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2021, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres finale, a émis un avis favorable au classement proposé,

**Considérant** l'avis favorable du jury au versement complet de la prime de 43 000 € HT et de 10 000 € HT supplémentaire pour la remise d'une maquette 1/100<sup>ème</sup>, à chacun des 4 candidats compte tenu de la qualité des offres remises, conformément aux articles R2171-19 à R2171-22 du Code de la commande publique,

**Considérant** que l'offre présentée par le candidat GENERIS est compte tenu de l'ensemble des critères de jugement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse avec une note globale de 77,9 /100,

**Considérant** que le coût global de cette opération sur une durée de 6 ans s'établit à un montant total de 9 462 316, 87 € HT sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse :

- 4 042 507 € HT pour les études et travaux
- 4 861 545,90 € HT pour l'exploitation
- 507 024 € HT pour la maintenance

**Considérant** qu'il y a lieu, en conséquence, de proposer au comité syndical d'approuver le marché public global de performances relatif à la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une déchèterie-ressourcerie pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse,

***Après en avoir délibéré, 22 voix pour et 1 abstention,***

- **Prend acte** que le prix du marché comporte des prix forfaitaires et unitaires pour un montant global de 9 462 316, 87 € HT.
- **Approuve** l'acte d'engagement, puis autorise le Président du SIOM à signer le marché public global de performances relatif à la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une déchèterie-ressourcerie pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse avec la société GENERIS et toutes les pièces associées à ce marché.
- **Décide** conformément aux articles R2171-19 à R2171-22 du Code de la commande publique, à l'article 18 du règlement de la consultation et à l'avis émis par le jury, d'allouer à chaque soumissionnaire une prime selon les modalités suivantes :
  - o Seuls les candidats remettant une offre finale se verront attribuer une prime de 43 000 € HT (prix ferme, forfaitaire et non révisable),
  - o En cas de remise d'une maquette 1/100<sup>ème</sup> une prime complémentaire de 10 000 € HT (prix ferme, forfaitaire et non révisable) sera accordée,

- **Dit** que la prime versée à l'attributaire du marché sera imputée sur le prix du marché,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget public du SIOM - section d'investissement et de fonctionnement.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : **28 DEC. 2021**  
Affichée le : **28 DEC. 2021**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL58_2021
Date de la décision:	2021-12-28 00:00:00+01
Objet:	Autorisation du Président à signer le marché public global de performances relatif à la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une déchèterie ressourcerie pour le SIOM
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20211228-DL58_2021-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20211228-DL58_2021-DE-1-1_0.xml	text/xml	1132
<i>nom original:</i> dl 58 2021.pdf	application/pdf	357406
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20211228-DL58_2021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	357406
<i>nom original:</i> note présentation DL 58 2021.pdf	application/pdf	206578
<i>nom de métier:</i> 21_RP-091-200062321-20211228-DL58_2021-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	206578

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	28 décembre 2021 à 12h08min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 décembre 2021 à 12h10min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	28 décembre 2021 à 12h10min07s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 décembre 2021 à 12h15min12s	Recu par le MIAT le 2021-12-28